

LES PARCS PUBLICS ET LIEUX DE NATURE

Dans un souci de protection de la biodiversité nocturne, l'obscurité nocturne doit être préservée au maximum dans ces lieux. Pour y faire cohabiter protection des éco-systèmes et usages humains, il est nécessaire de délimiter dans un plan schématique les différents types d'espaces par vocation.

ESPACES À PROTÉGER EN PRIORITÉ :

- milieux naturels sensibles : p.ex. les cours d'eau et leurs abords, les eaux, les prairies et gazons fleuris, les habitats identifiés d'espèces animales à l'image des habitats à chauve-souris (cf. diagnostic CCO-Genève) ou autres faunes et entomofaune)
- trame noire
- zones tampon pour les immissions lumineuses autour des milieux naturels sensibles
- espaces verts ou publics (qui ne nécessitent pas d'éclairage)

ESPACES QUI NÉCESSITENT UN ÉCLAIRAGE :

- chemins piétonniers structurants traversant les parcs et lieux de nature qui nécessitent un balisage (référence au PDCP)
- espaces de rencontre

Ces derniers doivent être choisis avec parcimonie et éclairés avec un soin tout particulier: diffusion de la lumière parfaitement maîtrisée, températures de couleur les plus basses possible, niveaux d'éclairage minimum, dimming et extinction programmée.

IMAGES ET COUPE DE RÉFÉRENCE



À LANCY

Ces principes devront s'appliquer au Parc Chuit, à la promenade du Petit-Voiret, etc.

PRESCRIPTIONS POUR LES CHEMINS PIÉTONNIERS STRUCTURANTS

IMPLANTATION

→ Hauteur de feu basse : < 1 m

PHOTOMÉTRIES

- 2200K
- Optique « défilée », sans dispersion vers le haut (ULOR = 0)
- Distribution 180° maximum et évitant tout flux vers la végétation
- Accessoires limitant la dispersion du flux, limitant l'éblouissement

LUMIÈRE

→ Privilégier des puissances basses, un faible courant

→ Éclairage moyen : < 1 Lux

→ Luminance moyenne :
0,1 < 0,3 cd/m²

→ Uniformité : 0

MODÈLE

- Luminaire au design sobre, contemporain ou intemporel
- Matériel empêchant les infiltrations d'eau (IP66 minimum) et résistant aux chocs (IK10 pour les éléments au sol et IK07 minimum pour les éléments en hauteur)
- Gamme permettant un réassort de 10 ans minimum

GESTION

- Dimming
- Télégestion
- Espace de rencontre : Gestion sur demande (bouton presseur)

PROGRAMMATION

- Dimming de 50% dès 22 h
- Extinction de 1 h à 4 h du matin
- Pas de clignotement, éventuellement des variations douces (0-100 % en +/- 1 min)